

Table des matières

Dans la nature sauvage du Yukon	
La sécurité en milieu sauvage	2
Ours et sécurité	6
Pêche, chasse et armes à feu	
Parties et dérivés d'animaux sauvages	11
Se déplacer sans laisser de trace	12
Les terres des premières nations	21
Bureaux du gouvernement	22



Dans la nature sauvage du Yukon'

Bienvenue au Yukon. Vous avez parcouru de grandes distances pour voir le territoire qui a inspiré Jack London et Robert Service et vous vous apprêtez maintenant à entrer dans la nature sauvage qu'ils ont tellement bien décrite.

Les secours seront très loin. Il vous faut donc apporter l'équipement adéquat. De plus, si une situation potentiellement dangereuse se présente, vous devrez faire preuve de bon jugement, comme les personnages de London et de Service. À bien des égards, vos déplacements en pleine nature ressembleront à ceux des anciens prospecteurs¹, piégeurs et Autochtones. Il y a toutefois des différences importantes.

Jack London n'avait pas besoin de permis pour pêcher ou chasser, mais vous devrez en posséder un. Vous devrez également respecter les lois régissant la pêche, la chasse et l'utilisation des terres. De plus, on s'attendra à ce que vous vous déplaciez en forêt en laissant peu de traces de votre passage. Si vous tenez compte de ces éléments, les résidents du Yukon vous respecteront et vous apprécieront.

Alors n'hésitez pas! Planifiez l'excursion en pleine nature dont vous avez toujours rêvé. Servez-vous de la présente brochure comme référence de départ. Rendez-vous aux librairies, aux bibliothèques et aux boutiques d'articles de plein air pour obtenir de plus amples renseignements sur la planification d'une excursion en pleine nature.

Si vous comptez voyager avec un guide, le *Yukon Vacation Guide* contient une liste de guides-accompagnateurs. Vous pouvez obtenir un exemplaire du guide dans les centres d'information touristique ou le consulter sur Internet (www.touryukon.com).

© Ministère de l'Environnement du Yukon

Révisé en juillet 2003

Il est possible d'obtenir des exemplaires de la présente publication au :

Ministère de l'Environnement du Yukon C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Tél. : (867) 667-5648, téléc. : (867) 393-6223

Nota: Dans le présent document, les expressions désignant les personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

La sécurité en milieu sauvage

Plus vous avancez dans la nature profonde, plus vous vous éloignez des secours. Vous devez donc être prêt à vous déplacer en sécurité et être en mesure de faire face vous-même aux situations d'urgence.

Le présent chapitre vous aidera à déterminer si vous connaissez les rudiments de la sécurité en forêt. Toutefois, pour qu'une excursion soit agréable et sans danger, vous devez posséder les capacités, l'expérience et l'équipement nécessaires.

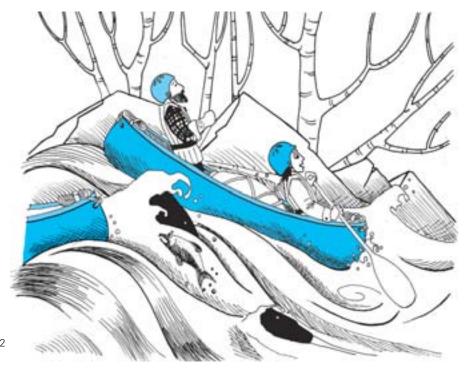
Si vous doutez de vos capacités, songez à vous joindre à une excursion guidée. Il y a de nombreuses entreprises d'excursions guidées qui vous feront vivre une expérience mémorable en toute sécurité. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du ministère du Tourisme (www.touryukon.com).

Avez-vous les aptitudes nécessaires?

Si vous faites une expédition en rivière ou toute autre expédition pour la première fois, vous et les membres de votre groupe êtes en danger. Avant de vous lancer à l'aventure, suivez un cours pour acquérir les habiletés nécessaires au plein air ou demandez l'aide d'un ami expérimenté. En plus d'augmenter votre confiance, ces cours vous permettront de rencontrer des amateurs de plein air responsables. Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous au club de plein air de votre localité.

Pour toute excursion en région sauvage, soyez paré à affronter :

- des conditions météorologiques difficiles;
- des animaux sauvages.





Si vous prévoyez vous déplacer en embarcation, vous devez posséder l'équipement fonctionnel requis.

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le numéro de la Ligne de renseignements nautiques (1-800-267-6687) ou consultez le site Web de la Garde côtière (www.ccg-gcc.gc.ca).

Si vous prévoyez faire du canotage, vous devrez :

- savoir que faire en présence de rapides, d'embâcles, d'arbres en surplomb, de houle, d'obstacles et de bourrasques;
- préparer votre embarcation pour l'eau vive; être préparé aux situations d'urgence en rivière.

Vous devrez également posséder l'équipement de secours et les gilets de sauvetage appropriés.

Si vous faites du ski ou de la motoneige, vous devez :

- connaître les régions à risques d'avalanche élevés;
- être prudent dans ces régions;
- connaître les techniques de secourisme.

La meilleure chose à faire est de suivre une session de formation sur les avalanches. Veuillez prendre note que les situations d'avalanches au Yukon ne sont pas signalées. Vous êtes laissé à vous-même.

Si vous êtes en randonnée, vous devez savoir comment :

- vous servir d'une boussole;
- traverser des cours d'eau parfois dangereux;
- circuler en terrains jonchés d'obstacles comme des crêtes abruptes, des zones marécageuses et des zones accidentées.

Prendre ses précautions

Il y a très peu de sentiers balisés ou de voies navigables balisées au Yukon. De plus, vous ne trouverez pas de panneaux d'avertissement de passages dangereux. Comme toujours, il vaut mieux prévenir que guérir.

Voici des suggestions :

- Munissez-vous d'un livre-guide;
- Achetez les cartes topographiques de votre parcours à l'avance car il n'est pas assuré que vous les trouverez auprès de marchands locaux. Il est possible d'obtenir ces cartes auprès de marchands au Canada et à l'étranger. Pour obtenir une liste à jour, consultez le site Web de Géomatique Canada (http://maps.nrcan.gc. ca/bcc/vendeurs.html);
- Renseignez-vous auprès de quelqu'un qui a déjà fait le parcours. Les employés des centres d'information touristique ou des bureaux d'Environnement Yukon peuvent vous aider.

Préparation aux premiers soins

Un des principes fondamentaux de la sécurité en milieu sauvage est de savoir traiter les blessures et les malaises. Tous les membres du groupe devraient connaître les techniques de premiers soins.

L' Ambulance Saint-Jean et la Croix-Rouge offrent des cours de premiers soins, notamment la formation de base en premiers soins en milieu sauvage. De plus, des entreprises privées offrent des cours spécialisés en premiers soins en milieu sauvage. Renseignez-vous auprès des clubs de plein air et des organismes de santé de votre localité.

Pour vous préparer aux situations d'urgence, vous devez :

- connaître les allergies et les problèmes de santé de chacun des membres du groupe et vous assurer d'avoir l'équipement de soins nécessaire;
- vous assurer que votre trousse de premiers soins est imperméable, qu'elle contient les articles nécessaires pour les soins en milieu sauvage et qu'elle comprend un livret sur les premiers soins;
- être en mesure de traiter les piqûres et les morsures d'insectes (certaines morsures causent des réactions violentes chez ceux qui n'ont jamais été mordus);
- savoir comment prévenir, diagnostiquer et traiter l'hypothermie;
- vous assurer que les membres de votre groupe détiennent une assurance-santé valide au Yukon.

Préparation aux situations de sauvetage

Si vous respectez les principes de sécurité en milieu sauvage, les probabilités que vous deviez être secouru sont minces, mais si tel est le cas, les conseils suivants vous aideront :

- Faites part de votre parcours, de votre horaire, du nombre de personnes dans votre groupe, de la couleur des tentes, des sacs à dos et de tout équipement à un ami qui pourra alerter la police si vous ne rentrez pas au moment prévu (vous pouvez inscrire l'information sur la *Trip* Checklist and Sign Out Form, que vous pouvez vous procurer à la GRC).
- Munissez-vous d'un dispositif de repérage comme une radiobalise individuelle de repérage, d'une radio à ondes métriques ou décamétriques, d'un miroir, d'un sifflet et de fusées éclairantes. Si vous activez une radiobalise individuelle de repérage, sachez que des dizaines d'heurespersonnes seront mobilisées et que des milliers de dollars seront dépensés.

- Obtenez une assurance qui couvre les dépenses de sauvetage car, selon les circonstances, il est possible que vous deviez payer les dépenses engagées.
- Apprenez les signaux de détresse internationaux pour milieux sauvages.
- N'oubliez pas que si vous vous déplacez seul en milieu sauvage, personne ne pourra aller chercher de l'aide. De plus, si vous êtes avec un compagnon et que

vous êtes blessé, vous devrez rester seul pendant que votre compagnon ira chercher de l'aide.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour en savoir plus sur la sécurité en milieu sauvage, consultez Internet ou votre bibliothèque locale.



Ours et sécurité

Il y a certains risques à se déplacer en milieu sauvage au Yukon, dont la possibilité d'être attaqué par un ours. Bien que les possibilités d'attaques soient minces, elles sont là. La meilleure défense est de garder son sang-froid et de bien connaître l'ours et son comportement.

Planifier

Avant de partir :

- lisez à propos de l'ours et de son comportement;
- apprenez à relever les signes du passage d'ours;
- connaissez les règles de sécurité relatives aux ours;
- suivez un cours de premiers soins;
- renseignez-vous sur la région que vous allez fréquenter;

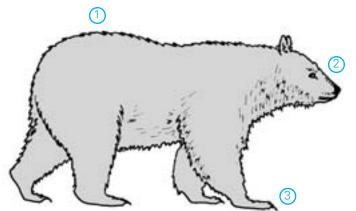
- essayez d'anticiper tout problème possible;
- songez à apporter une matraque chimique. Si vous en apportez une, sachez comment vous en servir.

Prendre ses précautions

Ne surprenez pas les ours

- Si possible, empruntez un parcours où il y a une bonne visibilité.
- Demeurez sur vos gardes et demeurez aux aguets.
- Placez-vous avec le vent pour approcher des broussailles.
- Faites du bruit pour signaler votre présence.
- Déplacez-vous en groupe.
- Évitez de vous déplacer la nuit.

Est-ce un ours noir?



- 1. Le point le plus élevé se trouve au-dessus des pattes arrière.
- 2. Vu de profil, le museau paraît droit et long.
- 3. Les griffes de devant sont foncées et présentent une courbe assez prononcée.

 Choisissez un site de camping à l'écart des sentiers d'animaux et de randonnée et des secteurs avec de nombreux signes de présence d'ours ou de sources de nourriture.

N'approchez pas des ours

 N'approchez pas des ours dans le but de mieux les voir ou de prendre une meilleure photographie. Servez-vous de jumelles ou d'une lunette d'approche.

N'attirez pas les ours

- Ne nourrissez jamais un ours.
- N'apportez pas de nourriture grasse et à odeur forte comme le bacon et le poisson en conserve.
- Placez votre nourriture dans des contenants hermétiques comme des sacs Ziplock ou des contenants en plastique rigide.
- Pour la nuit, placez votre nourriture à au moins 100 mètres de la tente.
 Suspendez-la dans un arbre si possible.
- N'apportez pas de nourriture dans votre tente.
- Si vous attrapez du poisson, nettoyez-le loin de votre site de camping et jetez les entrailles dans l'eau.

Si vous apercevez un ours...

Restez calme. Arrêtez et analysez la situation. Évitez de courir, de vous accroupir et de faire le mort trop tôt.

Si l'ours n'a pas détecté votre présence...

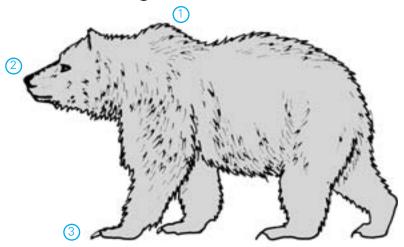
- Évitez-le. Quittez les environs, faites un détour ou attendez que l'ours s'en aille.
- Si vous ne pouvez éviter l'ours, signalez votre présence en vous plaçant au vent, en agitant les bras et en vous faisant entendre de voix calme.

Si l'ours vous approche ou si vous le surprenez...

- Ne courez pas.
- Parlez d'une voix calme.
- Revenez tranquillement sur vos pas.
- Si l'ours continue à vous suivre, faites-lui face.
- Regroupez-vous pour faire front commun.
- Demeurez ferme sans être menaçant, ce qui donne le temps à l'ours d'analyser la situation.

Est-ce un grizzli?

- 1. Le point le plus élevé du dos est la bosse au-dessus des épaules.
- 2. Vu de profil, l'arcade sourcilière donne un aspect concave à la face.
- 3. Les griffes de devant sont pâles, longues de 10 cm ou plus et légèrement recourbées.



- Si vous avez une matraque chimique, saisissez-la et pointez-la en direction de l'ours et vérifiez la direction du vent.
- Essayez de déterminer si l'ours tente de se défendre ou s'il cherche de la nourriture. Si vous surprenez l'ours à courte distance et qu'il s'agit d'un grizzli accompagné d'oursons ou qui défend une carcasse, il vous attaque probablement pour se défendre. S'il s'agit d'un ours noir, il cherche probablement de la nourriture.

Si l'ours attaque...

Une rencontre est considérée une attaque uniquement lorsque l'ours entre en contact avec vous.

Si l'ours attaque, vous avez deux options : faire le mort ou riposter. Le choix dépend de la situation, à savoir si l'ours se défend ou, s'il recherche de la nourriture.

Faire le mort

- Si l'ours semble attaquer pour se défendre, faites le mort pour qu'il ne se sente plus menacé.
- Ne faites pas le mort avant que l'ours ne vous touche, particulièrement lorsque l'ours s'approche d'une certaine distance, car vous pourriez l'encourager à attaquer.
- Faites le mort en vous mettant au sol, la face vers le sol, les mains derrière le cou et les jambes assez écartées pour empêcher l'ours de vous tourner sur le dos. Votre sac à dos peut vous protéger.
- Si faire le mort fonctionne, l'ours ne restera pas sur vous longtemps et il quittera les environs lorsqu'il sera convaincu que vous n'êtes pas une menace. Dans un tel cas, faites le mort et ne bougez pas avant que l'ours ne quitte les environs.

Riposter

Vous devriez riposter à toute attaque :

- · d'un ours noir;
- d'un grizzli qui vous suit ou vous attaque lorsqu'il n'y a pas d'ourson, de carcasse ou qu'il n'a pas été surpris à distance rapprochée;
- d'un ours qui entre dans une tente ou un bâtiment.

Ces ours attaquent poussés par la faim plutôt que par un instinct d'auto-défense. Vous devez riposter avec toute votre énergie et à l'aide de tout objet à votre portée. Frappez l'ours à coups de poing, à coups de pied ou avec une pierre, un morceau de bois ou tout autre objet. Un bon endroit où frapper est le nez.

L'utilisation d'une matraque chimique

Si un ours s'approche de vous tranquillement ou vous suit à distance, activez la matraque à deux ou trois reprises pendant que vous reculez. Le jet créera un nuage qui pourrait arrêter l'ours. Assurezvous d'avoir assez de produit pour envoyer un jet à la face de l'ours à courte distance, au besoin.

Si un ours attaque, ne bougez pas et activez la matraque à deux ou trois reprises. Le jet créera un nuage. Servez-vous du reste du produit à courte distance, au besoin.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour obtenir davantage de renseignements sur les ours, adressez-vous à un bureau d'Environnement Yukon.

Pêche, chasse, et arme à feu

Coup d'œil sur la pêche

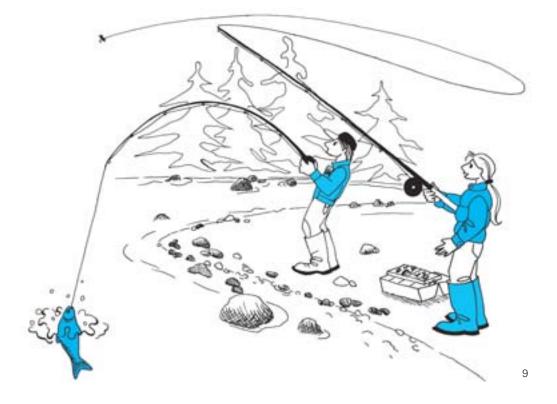
Vous devez détenir un permis de pêche sportive valide pour pêcher au Yukon. Le permis vous permet de pêcher toute espèce de poisson, sauf le saumon. Pour pêcher le saumon, en plus du permis de pêche sportive, vous devez obtenir une carte de prises pour la conservation du saumon.

À l'achat de votre permis, vous recevrez un exemplaire du *Guide de la pêche sportive*. Le Guide est publié en anglais, en français et en allemand, et comprend des illustrations de toutes les espèces de poissons qu'on trouve au Yukon. Vous pouvez pêcher seulement à l'aide d'une canne, d'une ligne et d'un hameçon. Toute autre méthode de pêche est interdite sans un permis.

Les permis de pêche sportive sont en vente aux bureaux d'Environnement Yukon, de Pêches et Océans Canada et dans la plupart des centres de villégiature, des magasins d'articles de sport et des dépanneurs du Yukon.

Coup d'œil sur la chasse

À titre de non-résident du Yukon, les seules espèces que vous êtes en droit de chasser en été, sans être accompagné d'un guide autorisé, sont le lièvre d'Amérique, le spermophile et le porc-épic. À l'automne, à compter du 1^{er} septembre, vous pouvez également chasser les tétras, les gélinottes et les lagopèdes. Comme vous pouvez le



constater, la chasse ne fera pas partie de vos activités principales si vous êtes en excursion en été.

Petit gibier

Vous devez détenir un permis valide pour chasser le petit gibier comme le lièvre d'Amérique, le spermophile, le porc-épic, les tétras, les gélinottes, les lagopèdes et la sauvagine. Les permis de chasse au petit gibier sont en vente aux bureaux d'Environnement Yukon, à l'édifice principal du gouvernement du Yukon à Whitehorse et dans des magasins d'articles de sport. À l'achat de votre permis, vous recevrez également le *Guide de la chasse*.

Oiseaux migrateurs

Vous devez détenir un permis valide pour chasser les oiseaux migrateurs, comme les canards et les oies. Les permis de chasse aux oiseaux migrateurs sont en vente dans les bureaux de poste du Yukon. À l'achat de votre permis, vous recevrez un exemplaire du règlement de la chasse aux oiseaux migrateurs. La saison de chasse à la plupart des oiseaux migrateurs s'étend du 1^{er} septembre au 31 octobre.

Respectez l'animal. Prenez seulement ce dont vous avez besoin. Servez-vous de tout ce que vous prenez.

« Lorsque vous abattez un animal, il vous donne sa vie. Il faut donc remercier les grands esprits. Quelque chose est mort pour que vous puissiez continuer à vivre. C'est ma perception. »

Art Johns, Première nation de Carcross/Tagish

Gros gibier

Pour chasser le gros gibier au Yukon, vous devez faire appel aux services d'un pourvoyeur et être accompagné d'un guide autorisé. Le gros gibier comprend l'orignal, le caribou, le mouflon, la chèvre de montagne, l'ours noir, le grizzli, le bison, le loup, le coyote et le carcajou.

Pour obtenir une liste des pourvoyeurs pour la chasse au gros gibier, adressez-vous à la Yukon Outfitters Association, B4-302, rue Steele, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C5, (867) 668-4118, www.yukonoutfitters.net. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la chasse au gros gibier, téléphonez à un bureau d'Environnement Yukon.

Coup d'œil sur les armes à feu

Il n'est pas nécessaire d'avoir une arme à feu pour faire une excursion en pleine nature. En fait, la plupart des résidents du Yukon et des visiteurs n'ont pas d'arme à feu lorsqu'ils vont en canot ou en randonnée. C'est un objet lourd, vous ne pouvez vous en servir pour vivre des richesses de la nature, et quiconque n'a pas bien appris le maniement d'une arme à feu peut causer un accident mortel. Les armes à feu sont interdites dans les parcs nationaux Kluane, Ivvavik et Vuntut.

Si vous décidez d'apporter une arme à feu pour la chasse ou comme protection contre les ours (c'est laissé à votre discrétion), vous devrez respecter les règles strictes du Canada sur les armes à feu :

 Toute arme à feu qui n'est pas en usage doit être vide et ne pas être entreposée avec les munitions. Elle doit être entreposée dans une armoire fermée à clé OU munie d'un verrou OU dépourvue de la culasse. Les munitions peuvent être entreposées avec l'arme seulement si le tout est rangé dans une armoire fermée à clé. (Ces règles d'entreposage ne sont pas obligatoires en région sauvage éloignée.)

- L'arme à feu doit toujours être vide durant le transport. Lorsque laissée dans une automobile, elle doit être placée dans le coffre fermé à clé, si possible. Sinon, il faut cacher l'arme et verrouiller les portières. Si le véhicule ne peut être verrouillé, vous ne pouvez laisser l'arme sans surveillance. En région sauvage éloignée, on peut laisser une arme sans surveillance à condition qu'elle soit camouflée et que la détente soit verrouillée. Si une arme sert au
- contrôle de prédateurs, il n'est pas nécessaire de verrouiller la détente
- Les règles décrites dans la présente brochure ne s'appliquent qu'aux carabines et aux fusils de chasse. Il y a des règles additionnelles à respecter dans le cas des armes de poing et des autres armes à autorisation restreinte.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au *Centre canadien des armes à feu* (1-800-731-4000).

Parties et dérivés d'animaux sauvages

Les parties d'animaux sauvages désignent, entre autres choses, les andouillers (panache), la peau, les griffes, les dents, la viande et toute autre partie de la carcasse.

Les dérivés d'animaux sauvages

comprennent, entre autres choses, les sculptures, les peaux tannées, les produits de la taxidermie et tout autre article dérivé d'un animal sauvage.

L'achat, la vente et le transport hors du Yukon de ces objets doivent être conformes aux lois sur la protection de la faune. Si aucune des deux personnes ne possède un permis, la vente est illégale.

Trouvailles

Si vous voulez garder un panache ou toute autre partie de carcasse que vous avez trouvée, vous devez apporter l'objet à un bureau d'Environnement Yukon pour obtenir la permission de garder l'objet. L'agent de conservation vous posera quelques questions et délivrera un permis si tout est en règle.

Achat

À l'achat d'une partie d'animal sauvage ou d'un dérivé, vous devez obtenir une preuve écrite indiquant la provenance de l'objet. Si vous n'avez pas de preuve écrite, on peut saisir l'objet ou ne pas vous remettre de permis d'exportation. À l'achat d'un article à une boutique ou chez un taxidermiste, on vous remettra un reçu. C'est tout ce dont vous avez besoin. Si vous désirez acheter une partie ou un dérivé d'animal sauvage d'une personne non autorisée, demandez-lui de se procurer un permis de vente ou dites-lui que vous l'achèterez vous-même.

Transport à l'extérieur du Yukon

Vous devez obtenir un permis d'exportation auprès d'un bureau d'Environnement Yukon avant de transporter toute partie ou dérivé d'animal sauvage à l'extérieur du Yukon. Vous devez détenir un permis spécial (CITES) pour transporter à l'extérieur du Canada toute partie des espèces suivantes : grizzli, ours polaire, ours noir, bison des bois, loup, lynx et loutre. Dans certains pays, comme en Allemagne, il faut détenir un permis d'importation pour ces espèces.

Se déplacer sans laisser de trace

Garder le Yukon intact

Dans le présent chapitre, vous apprendrez comment vous déplacer en milieu sauvage en ne laissant que peu ou pas de traces. L'objectif est que les expériences en milieu sauvage soient à jamais inoubliables pour tous, visiteurs et résidents.

Si vous allez rarement en milieu sauvage, le présent guide sera une bonne introduction au sujet. Toutefois, l'information sera utile même aux personnes expérimentées. En adoptant des pratiques qui ne laissent pas de trace, on gardera le Yukon intact.

Quelles sont les répercussions négatives?

Les déchets sont parmi les principales répercussions négatives. Une autre répercussion est le dommage causé à la végétation et au sol lorsqu'un trop grand nombre de personnes campent ou circulent au même endroit. Une autre répercussion négative qui passe sous silence est le changement de comportement des animaux attirés par la nourriture que l'être humain consomme en milieu sauvage et les ordures qu'il laisse derrière.

Les entreprises d'écotourisme

doivent suivre des règles relatives à la préservation de l'environnement et à l'élimination des déchets (*Loi sur l'octroi de permis visant certaines activités touristiques en milieu sauvage*). Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser au registraire au (867) 667-5648, téléc. : (867) 393-6223

Bien que certaines répercussions causent des dommages aux écosystèmes, d'autres altèrent l'aspect esthétique de l'environnement, comme le papier hygiénique emporté par le vent et tombé sur un buisson. Ce type de dommage peut rendre une expérience en milieu sauvage moins intéressante.

Techniques de déplacement reconnues en Amérique du Nord

La liste suivante n'est qu'une de celles produites en Amérique du Nord. Certains points sont propres au Yukon et sont fondés sur des suggestions d'amateurs de plein air locaux, mais dans l'ensemble les messages véhiculés dans la liste suivante font partie des autres publications sur le sujet.

Le ministère de l'Environnement du Yukon a adopté les principes de LNT Inc., un des principaux promoteurs des pratiques reflétées dans les rubriques de la liste suivante.

Comment se déplacer en pleine nature sans laisser de trace

1. Comptez ne pas laisser de trace

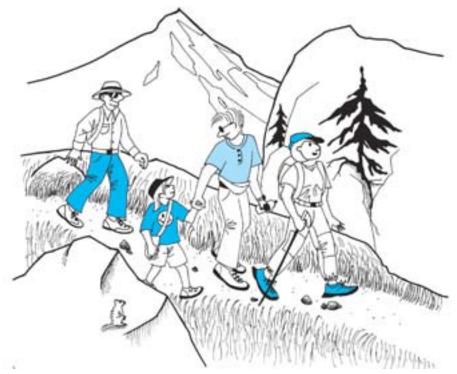
Vous planifiez probablement votre excursion bien à l'avance, et il faut penser à ne pas laisser de trace. Bon nombre de ces techniques font appel au bon jugement de chacun. Le reste vient avec l'habitude et la pratique.

 Pour réduire les répercussions sur l'environnement, circulez en petits groupes. L'idéal est de deux à six

- personnes consciencieuses. En séparant les grands groupes, vous réduirez les répercussions sur l'environnement.
- Rencontrez-vous avant votre excursion pour discuter des techniques de préservation de l'environnement.
- Apportez suffisamment de nourriture, mais assurez-vous qu'il n'y ait pas beaucoup d'ordures en bout de ligne. Apportez des articles qui ne sont pas suremballés.
- Remballez votre nourriture dans des sacs de plastique ou des contenants de plastique rigide pour réduire la taille et le poids de votre sac à dos et réduire les odeurs.
- Évitez d'apporter de la nourriture périssable à odeur forte : viande fraîche, poisson frais et fruits de mer. Toutefois, vous pouvez apporter ce genre d'aliments en conserve. Passez les boîtes de conserve au feu, rapportez-les avec vous et envoyez-les au recyclage (les bureaux d'Environnement Yukon ont la liste des centres de recyclage).

- Familiarisez-vous le plus possible à la faune et à la flore de la région que vous fréquenterez. Ainsi, vous pourrez vous préparer à laisser le moins de traces possible. Le Programme d'observation de la faune (tél. : (867) 667-8291) est une bonne source d'information. Veuillez également consulter les bibliothèques et Internet.
- Consultez les sections du présent livret relatives aux règles de la chasse, de la pêche et à l'utilisation des terres des premières nations.
- Choisissez votre équipement d'excursion avec soin, en tenant compte de votre sécurité et des répercussions de l'équipement sur l'environnement. Soyez prêt à faire face à toute éventualité.
- Servez-vous de cartes topographiques pour tracer des parcours et relever des sites de camping qui vous permettront de vous déplacer sans laisser de trace. Les cartes idéales sont celles dont l'échelle est de 1:50 000 ou de 1:250 000.





- Apportez un réchaud et du combustible dont les répercussions sur l'environnement sont minimes. Si vous comptez faire un feu de camp, apportez un panier à brasier ou une toile pour faire un feu sur monticule.
- Si vous décidez de ne pas laisser vos excréments dans la nature, apportez un contenant approprié.

2. Campez et marchez sur des surfaces résistantes

En randonnée

En randonnée, on cherche à causer le moins de répercussions possible sur la végétation pour que celle-ci s'en remette rapidement.

- Servez-vous des sentiers existants. Si des animaux circulent sur les sentiers, soyez sur vos gardes. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section sur la sécurité et les ours.
- Pour éviter d'élargir le sentier, déplacezvous à la file indienne.

- Là où il n'y a pas de sentier, choisissez un parcours sur une surface résistante, rocailleuse et sablonneuse comme la rive d'un ruisseau, ou un secteur où il y a de l'herbe. Évitez les terrains humides, abruptes et les pentes à surface molle. Si vous devez vous déplacer dans des secteurs où la végétation est abondante, ne restez pas en file indienne. Ainsi, vous éviterez de créer de nouveaux sentiers.
- En hiver, la neige qui tombe s'occupera de couvrir vos traces.

En camping

Même un arrêt d'une nuit peut laisser des traces permanentes et être désagréable pour le prochain campeur. Tenez compte des suggestions suivantes.

- Choisissez un campement avant la tombée du jour.
- Choisissez un site qui a déjà servi à d'autres campeurs. Si possible, laissez-le dans un meilleur état qu'à votre arrivée.
 Pour que le site profite à tous, réduisez le nombre de sites de feux de camp et limitez vos déplacements dans les milieux endommagés.

- Installez votre campement sur une surface résistante. Les roches nues, le sable, le gravier fin, la neige et la glace sont les surfaces les plus résistantes. Les plantes qui résistent le mieux au camping sont en général celles qui poussent sur des surfaces à grains grossiers, bien drainées et relativement plates. Certaines de ces plantes sont les graminées, le raisin d'ours, le saule arctique et le drvade à feuilles entières.
- Si vous voyagez sur les cours d'eau, songez à camper sur des bancs de gravier ou des barres de sable. Les crues du printemps inonderont le site et les moindres traces de votre passage seront effacées. Rappelez-vous que les pluies intenses peuvent faire monter le niveau des rivières rapidement et sans avertissement car le pergélisol et le substrat rocheux exposé absorbent mal l'eau de ruissellement
- Assurez-vous que les sentiers d'accès aux cours d'eau et aux autres endroits fréquentés sont le moins en évidence possible. N'empruntez pas toujours le même parcours. Pour réduire les répercussions au campement, portez des chaussures légères.

3. Disposez des ordures

Voici comment disposer des ordures en milieu sauvage.

- Pour réduire les odeurs qui attirent les animaux, brûlez le papier (papier hygiénique et serviettes sanitaires). Rapportez tout restant qui se trouve dans les cendres.
- Rapportez le papier et les ordures que vous ne brûlez pas. Pour réduire les odeurs, placez-les dans des sacs de deux ou trois

Ordures/Déchets

Jeter des déchets dans un milieu sauvage est une infraction en vertu de la Loi sur l'environnement du Yukon.

- épaisseurs. Vous pouvez aussi utiliser un contenant hermétique réutilisable.
- N'enterrez pas vos ordures. Des animaux les déterreront, les éparpilleront et se blesseront, peut-être mortellement. Rapportez vos déchets avec vous.
- Faites une dernière inspection avant de quitter le campement. Vous avez peutêtre laissé des attaches de sac ou des petits morceaux de plastique.

4. Éliminez de façon appropriée ce que vous ne pouvez rapporter

Si vous ne pouvez rapporter vos ordures, servez-vous des techniques suivantes pour réduire les répercussions sur l'environnement.

Eaux usées et restes de nourriture

- Lavez votre vaisselle dans un récipient puis jetez l'eau dans un trou, à l'écart du campement et de l'eau stagnante. Rappelez-vous qu'il faut remplir le trou de terre avant de partir. Servez-vous d'une petite passoire pour capter les petits morceaux de nourriture que vous rapporterez ou que vous brûlerez. Ainsi, vous réduirez les odeurs, ne contaminerez pas les eaux et éviterez que des particules de nourriture se trouvent sur les berges.
- Vous pouvez également vous débarrasser de l'eau de vaisselle dans une rivière à





courant rapide. Envoyez l'eau dans le courant pour vous assurer qu'elle sera diluée. Il est recommandé de faire appel à cette technique car on élimine complètement les odeurs, contrairement à la technique d'enfouissement.

- Une autre façon de réduire les odeurs de nourriture est de faire un arrêt pour se nourrir, longtemps avant de trouver un campement. En gardant les odeurs de cuisson, de nourriture renversée et d'eau de vaisselle bien à l'écart du campement, vous évitez d'attirer les animaux.
- Évitez ou utilisez au minimum les savons et les shampooings. Si vous devez le faire, utilisez des produits biodégradables. Utilisez-les à l'écart des cours d'eau afin d'éviter la contamination des lacs et des rivières.

Excréments

 Les latrines devraient être à au moins 60 mètres (70 pas) de tout cours d'eau, et encore plus loin si vous êtes dans une plaine inondable. Enfouissez les excréments dans un trou de 15 centimètres de profondeur, creusé avec votre talon ou une petite pelle. Ajoutez de la terre de surface et mélangez à l'aide

- d'un bâtonnet pour faciliter la décomposition. Couvrez avec le reste de terre. Trouvez un site à l'écart de tout autre trou et tout site de campement.
- Dans le Nord, la décomposition est beaucoup plus lente que dans la plupart des climats du Sud. Vos ordures et vos excréments mettront donc du temps à se décomposer.
- Le pergélisol ralentit le processus de décomposition. Pour les latrines, trouvez un site où le pergélisol est loin de la surface ou inexistant et où la couche de terre meuble est profonde. Les terrains en pente, du côté sud, constituent un bon choix.
- Allez à la selle avant de vous arrêter pour camper. Ainsi, vous endommagerez moins les sites de camping achalandés.
- Pour vous débarrasser du papier hygiénique, déposez-le dans un sac de papier et brûlez-le ou mettez-le avec vos ordures. Vous pouvez également vous servir d'éléments à décomposition plus facile que du papier comme de la mousse, des feuilles, de la neige et de l'herbe.
- Si votre groupe est grand et compte rester au même endroit pendant plusieurs jours, creusez des latrines ou rapportez les excréments. Les latrines doivent être d'environ 30 cm de profondeur. En y jetant de la terre après chaque usage, on facilite la décomposition et on réduit les odeurs. Il est préférable de camper en petits groupes et de changer de site quotidiennement.





5. Laissez derrière ce que vous avez trouvé

Artéfacts

• Il ne faut pas déranger les artéfacts, les échantillons archéologiques et les fossiles. Il est interdit de prendre ces objets sans détenir un permis valide de la Direction du patrimoine du Yukon. Vous devez signaler tout lieu ou objet historique à la Direction du patrimoine ou à la première nation correspondante si la découverte est en terre de première nation. Pour obtenir de plus amples renseignements, adressezvous à la Direction du patrimoine, tél. : (867) 667-5386, téléc. : (867) 667-8023, ou sans frais au Yukon au 1-800-661-0408.

Respect de la nature

- L'observation de la faune et une des joies de l'excursion en milieu sauvage. Pour prolonger l'observation et ne pas rendre la bête nerveuse, gardez vos distances, demeurez silencieux et immobile.
- Des jumelles, une lunette d'approche et un téléobjectif (300 mm ou plus) sont les meilleurs outils d'observation de la faune. Ils vous permettent d'observer le comportement animal à distance

- sécuritaire. Si l'animal vous aperçoit, vous êtes probablement trop près et rendrez la bête nerveuse. De plus, vous vous placez peut-être en situation dangereuse.
- Ne campez pas où il y a des signes de présence d'animaux comme des nids, des terriers et des aires d'alimentation et de rut.
- Pour réduire les risques de rencontre avec un ours, installez votre aire de cuisson et d'entreposage de nourriture à au moins 100 m de votre campement, à contre-vent si possible. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité concernant les ours, consultez la section du présent livret sur le sujet.
- Ne suivez pas les animaux qui s'éloignent car vous risquez de séparer une mère de son petit, d'obliger l'animal à dépenser ses réserves d'énergie ou de vous placer dans une situation dangereuse.

Couper des arbres

La seule raison pour laquelle vous avez le droit de couper un arbre sans détenir un permis de coupe valide est pour faire un feu de camp. N'utilisez que des arbres secs ou morts (sur pied ou non).

- Soyez particulièrement sur vos gardes lorsqu'un petit semble orphelin. Il est probable que la mère soit dans les parages. Toute tentative de venir en aide au petit peut entraîner une attaque de la mère. Dans la plupart des cas, il est préférable de laisser libre cours à la nature.
- Sachez reconnaître le comportement des animaux que vous pourriez rencontrer.
 Ainsi, vous saurez comment vous comporter et éviter de stresser les bêtes, peu importe leur taille.

Laissez l'environnement intact

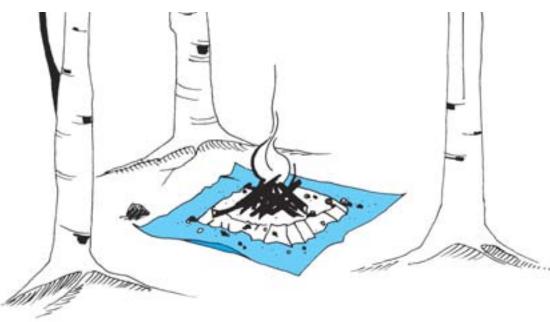
 Si vous coupez des arbres et construisez des tables, des abris ou toute autre structure, vous rendrez le site moins attrayant pour le prochain amateur de plein air.

6. Servez-vous d'un réchaud ou d'un petit feu de camp

Le Yukon a du bois de chauffage en abondance, mais certaines régions ont perdu leur cachet sauvage à cause des cercles de pierres noircies et d'autres débris associés aux feux de camp. De plus, en faisant un feu, vous courez le risque de causer un incendie de forêt. Nombre de feux de forêt ont pour cause un feu de camp. Des étincelles ou un feu qui s'est propagé dans le sol par la tourbe ou les racines peuvent couver durant des semaines avant de devenir actif.

Il existe divers types de réchauds portatifs, pas chers, légers, efficaces et fiables. Ceux-ci vous permettent de vous passer de feux de camp. Apportez toujours un réchaud; ainsi vous aurez le choix de faire un feu de camp ou non. Toutefois, s'il est sécuritaire de faire un feu de camp, veuillez prendre note des suggestions suivantes.

- Servez-vous d'un emplacement de feu de camp existant. S'il y en a plus qu'un, éliminez les autres si possible.
- Les feux de camp faits directement sur le sol laissent des traces permanentes. Le feu détruit la végétation de surface et stérilise le sol. Lorsque vous songez à faire un feu, demandez-vous si c'est nécessaire et songez aux répercussions.





- Si vous choisissez de faire un feu de camp sur un site intact, servez-vous d'un panier à brasier ou faites un feu sur monticule en plaçant 20 cm de sable ou de gravier d'un sol remanié sur une grande toile pour éviter que la chaleur ne détruise la végétation sous la toile. Avant de quitter les lieux, remettez le sable ou le gravier là où vous l'avez pris.
- Ne vous servez que de bois mort, préférablement d'arbres chablis. Les plus petites branches d'épinette sèches sont de bons allume-feu. Les petits morceaux de saule arctique mort brûlent bien et dégagent peu de fumée. Ne vous servez que du bois dont vous avez besoin et ne le prenez pas tout au même endroit. Ne faites pas un gros feu. Faites preuve de discrétion si vous devez scier des arbres, de manière à laisser le moins de marques visibles possible.
- Si possible, attendez que le bois soit en cendre avant de l'éteindre. Sinon, trempez dans l'eau les morceaux de bois jusqu'à ce qu'ils soient froids au toucher. Brassez et arrosez abondamment jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de points chauds. Ramassez tout résidu et éparpillez les cendres et les morceaux de bois brûlé.

- Servez-vous d'un réchaud là où les feux sont interdits, où les risques d'incendie sont élevés et où il y a peu de bois mort.
- Les bandes de sable et de gravier sont les meilleurs endroits pour faire un feu de camp, s'il n'y a pas de danger de crue des eaux. Les traces de votre feu seront effacées à la prochaine crue des eaux. Pour faire un feu sur un monticule ou un panier à braise, il est quand même suggéré de le faire sur des roches pour réduire les

répercussions sur la végétation.

- Dans les zones où il est interdit de faire un feu, lorsque les risques de feu de forêt sont élevés ou lorsqu'il y a peu de bois mort, servez
 - vous toujours d'un réchaud.
- En hiver, il est plus facile de ne pas laisser de traces en faisant le feu sur de la neige épaisse ou de la glace. Si le feu est petit, il ne pourra faire fondre la neige jusqu'au sol et la cendre que vous aurez éparpillée sera bientôt couverte de neige.



7. Soyez prévenant

Faites preuve de courtoisie à l'égard des résidents en milieu sauvage et des autres voyageurs. Le bruit ou même les tentes et les vêtements de couleurs vives peuvent rendre les expériences en forêt moins intéressantes. Toutefois, dans certains cas, le bruit peut vous permettre d'éviter une rencontre malencontreuse avec un ours. Les vêtements de couleurs vives sont parfois utiles en situation de sauvetage. Il s'agit d'apporter l'équipement approprié et de se comporter comme il se doit. La clé est de prendre les autres en considération lorsque vous préparez votre excursion.

Merci de ne pas laisser de trace

En pratiquant les techniques recommandées, vous donnez l'exemple. Combiné avec votre désir de partager vos connaissances, votre exemple peut aider à faire connaître les techniques.

Il existe de nombreuses publications sur les techniques de préservation de l'environnement. Jetez un coup d'œil à la bibliothèque ou à la librairie et consultez Internet en vous servant de mots clés comme camping à répercussions faibles, et répercussions des activités récréatives. Parmi les sites les plus complets, il y a LNT inc. (www.Int.org) et notre site Web (www.environmentyukon.gov.yk.ca).

Pour obtenir de plus amples renseignements

Adressez-vous à un bureau d'Environnement Yukon ou appelez la Direction des parcs du Yukon au (867) 667-5648

Cabanes en milieu sauvage

La plupart des cabanes que vous verrez appartiennent à des piégeurs autorisés qui s'en servent durant la saison de piégeage en hiver. Veuillez laisser les cabanes et les pièges intacts. Le propriétaire s'attend à retrouver sa cabane et son équipement intacts.

Il est interdit de construire une cabane à moins d'être propriétaire de la terre.

Les terres des premières nations

Où sont les terres des premières nations visées par le règlement?

Les terres des premières nations visées par le règlement sont des parcelles de terre qui sont situées à l'intérieur du territoire ancestral de chaque première nation. Les terres visées par le règlement sont classées comme étant aménagées ou non aménagées. Le droit d'accès général (énoncé ci-dessous) s'applique aux terres non aménagées seulement. Il vous incombe de déterminer le statut de la terre à laquelle vous désirez avoir accès.

Déplacements et camping sur les terres non aménagées visées par le règlement

Vos droits

Vous avez le droit de vous rendre et de rester sur la terre non aménagée d'une première nation pour pratiquer des activités non commerciales comme le camping et la pêche, en tenant compte des responsabilités ci-dessous.

Vos responsabilités

Sur une terre non aménagée, il est interdit :

- d'endommager l'environnement, y compris les bâtiments;
- de nuire aux activités de la première nation; ou

• de causer des dégâts.

Si vous n'assumez pas ces responsabilités, vous serez considéré comme un intrus.

Droit de passage sur les emprises riveraines

Il y a une emprise riveraine jusqu'à une distance de 30 mètres à l'intérieur des terres le long de la plupart des voies navigables, y compris celles à côté ou à l'intérieur des terres visées par le règlement. À l'intérieur de cette emprise riveraine, vous avez le droit de vous arrêter, de camper et d'utiliser le bois mort pour faire un feu de camp.

Toutefois, sachez qu'à certains endroits les terres visées par le règlement qui longent des rivières peuvent empiéter sur ce qui serait normalement l'emprise riveraine et sont donc interdites au camping public et à la pêche.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour savoir où se situent les terres des premières nations visées par le règlement et si elles sont classées comme étant aménagées ou non, rendez-vous à un bureau d'Environnement Yukon ou au bureau de la première nation du territoire ancestral dans lequel vous voulez voyager pour consulter les cartes appropriées.

Chasse sur les terres des premières nations visées par le règlement

La chasse est interdite sur certaines terres des premières nations visées par le règlement sans le consentement écrit de la première nation concernée. Si vous comptez chasser au Yukon, vous devez savoir où se trouvent les terres des premières nations. Les principales parcelles où la chasse est interdite sont indiquées sur les cartes du *Guide de la chasse* que vous pouvez obtenir aux bureaux d'Environnement Yukon. Les parcelles plus petites sont inscrites sur des cartes détaillées qu'on peut consulter dans les bureaux d'Environnement Yukon et des premières nations.

Bureaux d'Environnement Yukon

District de Whitehorse

10, chemin Burns

C.P. 2703

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Tél.: (867) 667-5221 Téléc.: (867) 393-6206

District de Dawson

Musée de Dawson, 2e étage

C.P. 600

Dawson (Yukon) Y0B 1G0

Tél.: (867) 993-5492 Téléc.: (867) 993-6003

District de Faro

Dans le Solar Complex, rue Campbell

C.P. 98

Faro (Yukon) Y0B 1K0

Tél.: (867) 994-2862

Téléc.: (867) 994-3433

District de Haines Junction

109, rue Pringle

C.P. 5429

Haines Junction (Yukon) Y0B 1L0

Tél. : (867) 634-2247 Téléc. : (867) 634-2010

District de Mayo

Édifice administratif du gouv. du Yukon,

rue Centre

C.P. 40

Mayo (Yukon) Y0B 1M0

Tél.: (867) 969-2202 Téléc.: (867) 996-2916

District de Ross River

En face du magasin général Déna

Poste restante

Ross River (Yukon) Y0B 1S0

Tél.: (867) 969-2202 Téléc.: (867) 969-2610

District de Teslin

Km 1246, route de l'Alaska

C.P. 97

Teslin (Yukon) Y0A 1B0

Tél. : (867) 390-2685 Téléc. : (867) 390-2682

District de Watson Lake

Sur l'avenue Centennial, en face du magasin Home Hardware

C.P. 194

Watson Lake (Yukon) Y0A 1C0

Tél.: (867) 536-7363 Téléc.: (867) 536-7374

Pour obtenir de plus amples renseignements

Sans frais: (à l'intérieur du Yukon)

1-800-661-0408

Courriel: environmentyukon@gov.yk.ca
Site Web: www.environmentyukon.gov.yk.ca

Centres d'information touristique

Whitehorse

100, rue Hanson

C.P. 2703

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Tél.: (867) 667-3084 Téléc.: (867) 393-6351

Beaver Creek

En face du Westmark Inn

Tél. : (867) 862-7321 Téléc. : (867) 862-7614

Carcross

Dans la vieille gare
Tél. : (867) 821-4431
Téléc. : (867) 821-3006

Dawson City

Au coin des rues Front et King

Tél. : (867) 993-5566 Téléc. : (867) 993-6449

Haines Junction

Dans le Centre d'accueil du parc national Kluane

Tél. : (867) 634-2345 Téléc. : (867) 634-7208

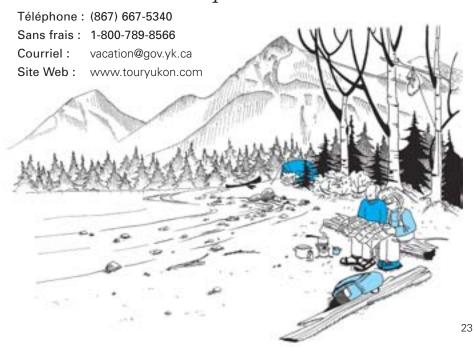
Watson Lake

À l'intersection de la route de l'Alaska et

de la route Robert-Campbell

Tél. : (867) 536-7469 Téléc. : (867) 536-2003

Information touristique



PROTÉGEONS LA FAUNE DU YUKON



24 heures par jour • Anonyme • Récompenses

Pour faire votre part

Si vous voyez une personne enfreindre la loi concernant les activités de pêche ou de chasse, ne la confrontez pas. Sa réaction pourrait être désagréable. C'est notre travail. Il est plus utile d'observer et de prendre note des détails suivants :

- date et heure;
- endroit:
- nombre de personnes impliquées;
- description des personnes;

- description des véhicules et numéro de plaque d'immatriculation;
- détails sur l'acte commis.

Veuillez inscrire ces détails dans l'espace prévu, à l'endos de votre permis de chasse. Lorsque vous le pourrez, composez le numéro de la ligne TIP (1-800-661-0525) et faites part des détails de l'incident. Vous ferez ainsi votre part pour la protection de l'environnement et vous pourriez être récompensé.



